



CAHIER DES CHARGES

PRESTATION DE RESERVATIONS D'HOTELS ET DE RESTAURANTS dans le cadre des visites de contrôles et d'expertises du Label Villes et Villages Fleuris – Saison 2019 Auvergne-Rhône-Alpes

1. CONTEXTE

À la demande du Conseil National des Villes et Villages Fleuris et du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme est en charge et organise la démarche de labellisation 1 à 3 Fleurs sur l'ensemble de la région.

Pour ce faire, des visites de contrôle des communes labellisées et d'expertises des communes candidates se déroulent durant l'été (fin juin à mi-septembre) en une quinzaine de sessions de 2 à 3 jours de déplacements. Ces déplacements sont réalisés par des équipes de 4 à 6 personnes, composées des membres du Jury régional des Villes et Villages Fleuris.

Dans ce cadre, des réservations d'hôtellerie et de restauration doivent être effectuées en amont.

2. DESCRIPTION GLOBALE DES DEPLACEMENTS

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme organise chaque été les visites de contrôles des communes labellisées et des communes candidates au Label sur l'ensemble des 12 départements de la région.

4 à 6 membres du Jury régional des Villes et Villages sont ainsi mobilisés sur chaque session de 2 à 3 jours. Les départs du 1^{er} jour s'effectuent systématiquement de Lyon (sauf pour les une à deux sessions se déroulant en Auvergne où le départ s'effectuera à Clermont-Ferrand), de l'hôtel où les membres ont séjourné la veille pour le départ collectif.

SIEGE SOCIAL
11 BIS QUAI PERRACHE
69002 LYON - FRANCE

Les trajets s'effectuent en monospace avec chauffeur. Cette prestation sera réservée en direct par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme.

**SITE DE CLERMONT-
FERRAND**
59 BOULEVARD LEON JOUHAUX
CS 90706
63050 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 2 - FRANCE
TEL +33 (0)4 73 29 49 49



Les plannings de visites sont établis par les services d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme et se composent comme suit :

- Jour 1
 - Départ autour de 7h de l'hôtel en monospace pour les visites de 2 à 3 communes.
 - Déjeuner entre la dernière commune du matin et la première de l'après-midi. Visite de 2 à 3 communes.
 - Demi-pension entre la dernière commune de la journée et la première commune du lendemain matin.

- Jour 2
 - Départ de l'hôtel pour les visites du matin.
 - Déjeuner entre la dernière commune du matin et la première de l'après-midi. Visite de 2 à 3 communes.
 - *Si session de 3 jours : Demi-pension entre la dernière commune de la journée et la première commune du lendemain.*
 - *Si session de 2 jours : retour sur Lyon*

- Si session de 3 jours : Jour 3
 - Départ de l'hôtel pour les visites du matin.
 - Déjeuner et retour sur Lyon ou retour sur Lyon et déjeuner.

3. DESCRIPTION FONCTIONNELLE / BUDGET ESTIME

- Période – Fin juin à mi-septembre (pause de 3 semaines en août).

- Nuitées de veilles de départ de chaque session : 4 à 6 membres du Jury régional sont mobilisés à chaque déplacement et sont amenés à séjourner à Lyon la veille du départ. Des réservations en nombre seront donc à effectuer. Le Novotel Confluence est à privilégier :
 - Possibilité de parking pour les véhicules personnels des membres du Jury le temps du déplacement,
 - Diner si les membres le souhaitent,
 - Nuitée,
 - Petit-déjeuner,
 - Les extras sont pris en charge.

Les mêmes demandes s'appliquent pour l'hôtel de Clermont-Ferrand à réserver pour la ou les veilles de départ des sessions se déroulant en Auvergne.

Budget à négocier : environ 110 euros par personne (nuitée + petit-déjeuner) – Parking à prévoir également. Diners et extras éventuels pris en charge.

SIEGE SOCIAL
11 BIS QUAI PERRACHE
69002 LYON - FRANCE

SITE DE CLERMONT-FERRAND
59 BOULEVARD LEON JOUHAUX
CS 90706
63050 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 2 - FRANCE
TEL +33 (0)4 73 29 49 49



- Déjeuners :
 - Entrée (si le temps de déjeuner le permet), plat, dessert – vins et café compris.
 - Les extras sont pris en charge.

Budget : environ 30 euros par personne.
Cette enveloppe peut être revue à la hausse ou à la baisse en fonction de l'offre de restauration disponible sur le territoire.

- Demi-pension :
 - Les hôtels 3 étoiles sont à privilégier, 2 étoiles si l'hôtel dispose de prestations satisfaisantes.
 - Le petit-déjeuner sera compris.
 - Le diner sera composé de : apéritif, entrée, plat, dessert – vins et café compris.
 - Les extras sont pris en charge.

Budget : 120 € par personne.
Cette enveloppe peut être revue à la hausse ou à la baisse en fonction de l'offre d'hébergement disponible sur le territoire.

Estimation du volume de réservation :

- Nuitées de veilles de départ : 60
 - Déjeuners : 45 restaurants
 - Hébergements : 25 hôtels
- Cette estimation pourra varier en raison des plannings de visites non bouclés.*
- Budget total estimé : 30 000 €**

4. CONDITIONS

Les attentes d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme de la part du prestataire sont les suivantes :

- Procédure de validation préalable des propositions/devis avant réservation définitive : Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme souhaite privilégier les établissements qualitatifs, de charme, en lien avec le positionnement marketing Renaître ici de la structure. Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme se réserve donc un droit de regard sur les établissements et validera les différents choix avant réservation.
- Capacité du prestataire à gérer des réservations multiples.
- Un interlocuteur privilégié, disponible par téléphone ou par mail, réactif, pour gérer les modifications de plannings de dernière minute qui pourraient intervenir, ainsi que les situations urgentes.

SIEGE SOCIAL
11 BIS QUAI PERRACHE
69002 LYON - FRANCE

**SITE DE CLERMONT-
FERRAND**
59 BOULEVARD LEON JOUHAUX
CS 90706
63050 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 2 - FRANCE
TEL +33 (0)4 73 29 49 49



- Règlement par le prestataire en direct auprès des différents établissements. Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme réglera, par virement, la facture de prestation mensuelle ou globale du prestataire à 30 jours fin de mois. Le versement d'un acompte est possible.
- Le prestataire détaillera les frais d'agence dans son offre.

5. CRITERES DE SELECTION

- Capacité à fournir la prestation dans son ensemble, expérience, notoriété.
- Engagement, capacité de souplesse et de réactivité, prise en compte des demandes spécifiques du présent cahier des charges.
- Coût de la prestation : compétitif, détaillé, transparent.
- Qualité des services proposés, savoir-faire technique.

6. CALENDRIER DU CAHIER DES CHARGES

- | | |
|--|---------------|
| ■ Date limite de remise des offres | 26 mars 2019 |
| ■ Annonce de sélection du prestataire retenu | 16 avril 2019 |
| ■ Début de la prestation | 29 avril 2019 |

7. CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire relatif au contenu et envoi des offres, s'adresser par mail à :

Murielle Pieczanowsky – 04 73 29 49 30

m.pieczanowsky@auvergnerhonealpes-tourisme.com

SIEGE SOCIAL

11 BIS QUAI PERRACHE
69002 LYON - FRANCE

SITE DE CLERMONT- FERRAND

59 BOULEVARD LEON JOUHAUX
CS 90706
63050 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 2 - FRANCE
TEL +33 (0)4 73 29 49 49